



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 juillet 2023  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-dix-septième session**

Point 24 de l'ordre du jour

**Développement agricole, sécurité alimentaire  
et nutrition**

**Lettre du 10 juillet 2023, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note d'information qui montre les effets négatifs des sanctions relatives aux engrains potassiques bélarussiens sur la sécurité alimentaire mondiale (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 24 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim,  
(Signé) Pavel Evseenko



**Annexe à la lettre datée du 10 juillet 2023 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Incidence négative des sanctions frappant les engrais potassiques bélarussiens sur la sécurité alimentaire mondiale**

La République du Bélarus a soulevé à plusieurs reprises la question des sanctions qui frappent les engrais potassiques du Bélarus, y compris l'interdiction illégale du transit de la potasse par la Lituanie, qui entravent la lutte contre la faim dans le monde et menacent la sécurité alimentaire mondiale. Les aide-mémoire du Bélarus sur cette question ont été publiés en tant que documents officiels de l'Assemblée générale des Nations Unies ([A/76/513](#), [A/76/677](#) et [A/77/809](#)).

Toutefois, la Lituanie continue de prétendre que la contribution du Bélarus à la sécurité alimentaire mondiale est insignifiante, bien que le Bélarus ait représenté 20 % du commerce mondial de la potasse jusqu'en 2022.

Le déficit d'engrais potassiques résultant des mesures restrictives prises à l'endroit de la potasse bélarussienne a entraîné une pénurie sur les marchés mondiaux, une augmentation des prix et, par conséquent, une réduction de l'utilisation d'engrais, une baisse des rendements agricoles et des hausses de prix des denrées alimentaires. La situation est particulièrement dangereuse dans les pays les moins avancés, où la famine menace.

Voici les conclusions que tirent les organisations et organismes internationaux qui font autorité sur la question.

1) Le Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière mis en place par le Secrétaire général des Nations Unies A. Guterres a publié deux notes de synthèse, le 13 avril 2022 et le 8 juin 2022, dans lesquelles il rappelle que les exportations d'engrais du Bélarus et de la Fédération de Russie représentent environ un cinquième du total mondial. L'arrêt des livraisons d'engrais de la Fédération de Russie et du Bélarus a entraîné une hausse des prix des engrais plus rapide que celle des prix des denrées alimentaires. De nombreux agriculteurs, en particulier les petits exploitants, sont contraints de réduire leur production car les engrais dont ils ont besoin deviennent plus chers que les céréales qu'ils vendent. À cause de ce problème vital, la production alimentaire mondiale en 2023 pourrait ne pas suffire à répondre à une demande croissante. Il est à noter qu'une personne sur deux dans le monde dépend pour sa subsistance d'aliments produits à l'aide d'engrais.

2) Recommandations adressées aux pays du G-20 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale du commerce dans leur étude conjointe intitulée « Marchés mondiaux des engrais et politiques mondiales en la matière », parue le 14 novembre 2022<sup>1</sup> :

- les prix mondiaux des engrais ont nettement augmenté ;
- la croissance des prix est alimentée par la réduction de l'offre sur les marchés mondiaux ;
- Les exportations d'engrais potassiques du Bélarus ont brutalement chuté, passant de 3,62 millions de tonnes au premier trimestre 2021 à 1,95 million de

---

<sup>1</sup> Voir [https://www.wto.org/english/news\\_e/news22\\_e/igo\\_14nov22\\_e.pdf](https://www.wto.org/english/news_e/news22_e/igo_14nov22_e.pdf) (en anglais seulement).

tonnes au premier trimestre 2022. Les statistiques des importations de ces derniers mois montrent que la baisse des approvisionnements en provenance du Bélarus s'est accélérée ;

- l'Afrique ne représente que 3 à 4 % des utilisations mondiales d'engrais et environ la moitié des engrais consommés en Afrique servent à produire des cultures commerciales de première importance. Par conséquent, la réduction des utilisations d'engrais aura de graves conséquences, y compris l'affaiblissement de la sécurité alimentaire de certaines communautés agraires ;
- tout doit être mis en œuvre pour que le commerce international des engrais reste ouvert afin de répondre à la demande nationale et mondiale.

3) Article de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) daté du 9 novembre 2022<sup>2</sup> :

- à cause des sanctions, les exportations bélarusses de potasse ont diminué, passant de 9,1 millions de tonnes (1<sup>er</sup> décembre 2021) à 3,9 millions de tonnes (1<sup>er</sup> décembre 2022) ;
- les importateurs d'engrais potassiques pourraient refuser de s'approvisionner en Russie et au Bélarus en raison des coûts et des risques supplémentaires liés au commerce avec les pays sous sanctions.

4) Article de la Banque mondiale daté du 5 janvier 2023<sup>3</sup> :

- Les prix mondiaux de la potasse étaient de 562 dollars des États-Unis par tonne au 1<sup>er</sup> décembre 2022, contre 221 dollars la tonne au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- les exportations d'engrais potassiques en provenance du Bélarus ont diminué de plus de 50 % en raison des restrictions imposées au transit par le territoire de l'Union européenne. En particulier, la Lituanie a interdit l'utilisation de son réseau de chemin de fer pour l'acheminement de la potasse bélarusse vers le port de Klaipeda, par lequel transitent habituellement 90 % des exportations bélarusses.

5) Recommandations du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'Organisation des Nations Unies concernant le troisième rapport périodique de la Lituanie au Comité, en date du 30 mars 2023<sup>4</sup> :

- Le Comité demeure préoccupé par les mesures que l'État partie a récemment adoptées et qui ont empêché le transport de potasse en provenance du Bélarus et à destination de pays tiers d'Afrique et d'Amérique latine, ce qui a entraîné une pénurie d'engrais et a eu des effets négatifs sur la sécurité alimentaire dans ces pays ;
- Le Comité recommande à l'État partie de revoir les récentes mesures qui ont eu des effets négatifs sur le prix de l'engrais et sur la sécurité alimentaire dans des pays tiers.

Cette liste n'est en aucun cas exhaustive.

En 2021, le Bélarus et la Russie représentaient à parts presque égales plus de 40 % de l'offre de potasse, 35,9 % étant couverts par le Canada et 5,8 % par les États-Unis.

---

<sup>2</sup> Voir [www.ifpri.org/blog/how-sanctions-russia-and-belarus-are-impacting-exports-agricultural-products-and-fertilizer](http://www.ifpri.org/blog/how-sanctions-russia-and-belarus-are-impacting-exports-agricultural-products-and-fertilizer).

<sup>3</sup> Voir [blogs.worldbank.org/opendata/fertiliser-prices-ease-affordability-and-availability-issues-linger](http://blogs.worldbank.org/opendata/fertiliser-prices-ease-affordability-and-availability-issues-linger).

<sup>4</sup> E/C.12/LTU/CO/3.

En 2022, la part du Bélarus dans le commerce mondial de la potasse est tombée à environ 9 %, celle de la Russie, à 16,4 %. La baisse des volumes en provenance du Bélarus et de la Russie a entraîné une hausse simultanée des prix des engrais potassiques.

Ainsi, les sanctions imposées à l'industrie de la potasse au Bélarus sont l'une des principales causes de la nette augmentation du prix des engrais en 2022 et, par conséquent, de la forte hausse du prix des produits alimentaires finis.

Ainsi, le prix de la potasse au Brésil en 2022 a atteint un niveau record de 1 200 dollars par tonne. Les effets de ce choc ont été longtemps ressentis par les acheteurs internationaux de produits agricoles brésiliens, puisque les prix de certains types de produits alimentaires finis ont presque quintuplé.

En moyenne, le prix mondial de la potasse reviendra à 475 dollars la tonne en 2023 et à 425 dollars la tonne en 2024, selon les prévisions d'avril de la Banque mondiale. Toutefois, les prix en 2023 et 2024 resteront plus élevés qu'en 2021 (période précédant l'introduction des mesures restrictives contre la potasse bélarussienne).

Rappelons que, selon la Banque mondiale, les prix mondiaux de la potasse au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élevaient à 221 dollars par tonne. Malgré une légère baisse des prix, les engrais potassiques restent largement inaccessibles pour les agriculteurs.

Les pays vulnérables sont les plus touchés par les sanctions.

La part du Bélarus sur les marchés africains de la potasse est passée de 41,7 % à 2,8 % en 2022. Alors qu'en 2021, le Bélarus a fourni environ 632 000 tonnes de potasse à 30 pays du continent, en 2022, il n'a fourni qu'environ 30 000 tonnes à 6 pays. Le Bélarus était le seul fournisseur d'engrais d'un certain nombre de pays, dont la Zambie, le Zimbabwe, le Cameroun, le Kenya, la Réunion et la Tanzanie. La potasse bélarussienne couvrait plus de la moitié des besoins en engrais de pays comme la Côte d'Ivoire, le Gabon, Madagascar, le Malawi, le Sénégal et la Sierra Leone.

Selon nos calculs, fondés sur les données de la FAO, la cessation presque complète des livraisons de potasse en provenance du Bélarus en 2022 a entraîné une baisse de 16,1 % de la récolte de céréales en Afrique.

En 2023, l'approvisionnement de l'Afrique est complètement paralysé à cause des agissements de la Lituanie.

L'incertitude qui règne sur les marchés de la potasse et des industries connexes concernant la fourniture d'engrais potassiques en provenance du Bélarus risque d'entraîner des conséquences dévastatrices sur les chaînes d'approvisionnement agricole et la sécurité alimentaire du monde entier.

La pénurie de potasse sur le marché international ne peut pas être comblée à court terme : les producteurs ne peuvent pas facilement augmenter leur production, et l'entrée de nouveaux acteurs suppose des coûts et des délais importants. La construction d'une nouvelle mine nécessite au minimum cinq à sept ans entre le moment où la décision est prise et le début de l'extraction.

Ainsi, si la crise alimentaire de la période actuelle est liée au manque d'accès aux engrais, elle pourrait être liée à l'absence de production alimentaire dans les années à venir. C'est ce qu'a déclaré à plusieurs reprises le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies António Guterres.

Il faut tenir compte de la croissance démographique mondiale. Selon les experts de l'ONU, la population mondiale devrait augmenter de près de 2 milliards au cours

des 30 prochaines années, passant de 8 milliards actuellement à 9,7 milliards en 2050, et pourrait culminer à près de 10,4 milliards au milieu des années 2080.

L'augmentation de la population mondiale entraînera une nouvelle hausse de la consommation de potasse en raison de la diminution et de l'appauvrissement des terres arables et de l'augmentation des revenus disponibles dans les pays en développement. Il en résultera dans le même temps un déficit de l'offre mondiale d'engrais potassiques.

Le Bélarus a toujours contribué de manière substantielle à la sécurité alimentaire mondiale, mais les mesures coercitives unilatérales illégales imposées au pays ont mené la population des pays vulnérables au bord de la famine et mettent en péril la sécurité alimentaire des pays à l'origine de ces mesures.

Le Bélarus demande de nouveau instamment à l'ONU de faire tout son possible pour que la Lituanie renonce à ses manipulations politiques, cesse d'abuser de son statut de pays de transit et revienne à l'exécution de ses obligations internationales.

Nous appelons à rejeter les mesures coercitives unilatérales qui non seulement contreviennent aux obligations internationales, notamment dans le cadre de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais vont également à l'encontre des dispositions de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies.

---